



**Déclaration liminaire de la
CGT Finances Publiques
de la DiSI Paris-Champagne
à la CAPL n°3 du 26 juin 2014
relatives aux affectations locales**

Monsieur le Président de la CAP Locale,
Mesdames et Messieurs de la parité administrative,
Cher-e-s camarades,

Depuis 2002, environ 30 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP, dont 27 000 emplois dans la seule catégorie C. C'est dans ce contexte que le mouvement général 2014 de catégorie C administratif laisse ressortir un déficit de 2 370 agents.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP.

Dans la Filière Gestion Publique ce sont 925 emplois qui sont vacants : 687,5 en province et 237,5 en Île-de-France.

Dans la Filière Fiscale ce sont 1445,5 emplois qui sont vacants : 912,7 en province et 532,8 en Île-de-France.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions ? Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés, et ce n'est qu'un début !

Comme l'ont montré les résultats du Baromètre Social examiné lors de notre dernier CTL le 13 juin 2014, les agents de tous grades subissent au quotidien les conséquences de ces choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions, la plupart du temps dans l'urgence.

De plus, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Le recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. L'appel en juin des listes principales des concours interne et externe 2014 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élève à 821 lauréats. Il sera bien loin de combler le déficit de 2 370 agents de catégorie C. Il manquera, après l'installation des lauréats plus de 1 600 agents !

Au vu du système mis en place par l'administration, le risque est grand de voir remis en cause la possibilité de muter au titre de la convenance personnelle. Nous dénonçons à ce sujet la pratique de l'administration qui consiste à indiquer que certains départements de province sont ouverts, alors que des agents extérieurs aux départements ne rentrent pas au projet. L'administration justifie le blocage des mutations des agents de la DGFIP par la nécessité de répartir la pénurie d'effectif.

Dans ces conditions, la CGT Finances Publiques exige :

- Le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours interne et externe soit plus de 1 000 agents ;
- D'anticiper les vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement du concours commun C 2014 ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Concernant la CAPL qui nous réunit aujourd'hui et à l'instar des CAPL examinant les mouvements locaux 2012 et 2013, nous n'avons toujours pas la situation des vacances de postes avant et après le projet, ni la situation des agents à temps partiel.

Lors du CTL du 16 janvier 2014, vous avez fourni aux élus du personnel un état au 01/01/2014 faisant apparaître **une quarantaine de postes vacants**, toutes catégories confondues. Vous avez indiqué lors de ce même CTL avoir identifié environ **80 départs potentiels au 01/09/2014** (départs en retraite, réussite aux concours, passage par liste d'aptitude, inscription au vivier de Centrale, demande de détachement, etc.).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ceci appelle les mêmes questions qu'aux précédentes CAPL :

- x Comment allez-vous gérer cette pénurie ?
- x Quels seront les services concernés ?
- x Quelles en seront les conséquences sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents dans ces services ?

Nous demandons enfin que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de la séance.